

IMPORTANT
CECI EST VOTRE FORMULAIRE

DEMANDE DE CONTINGENT
DE MISE EN MARCHÉ 2027

Conformément au règlement en vigueur, les producteurs qui souhaitent mettre du bois en maché au cours de la prochaine année doivent **compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le 15 octobre de l'année en cours**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande uniquement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs. **Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent**. De plus, nous vous rappelons de **toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter toute production**.

Pour faciliter le processus, nous vous encourageons vivement à **remplir le formulaire de demande directement sur notre site internet à www.spbsaglac.qc.ca**

NOM :		NO DE PRODUCTEUR :	
ADRESSE :		CODE POSTAL :	
NO TÉLÉPHONE :		COURRIEL :	
NUMÉRO(S) DE CADASTRE DU OU DES LOTS EXPLOITÉS :	(7 CHIFFRES)	(7 CHIFFRES)	(7 CHIFFRES)

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

			QUANTITÉ EN m³ PAR ESSENCE ET LONGUEUR				
PRODUITS		ESSENCES	2,74 m 9 pi	3,17 m 10 pi 5 po	3,80 m 12 pi 6 po	5,04 m 16 pi 7 po	5,50 m 18 pi
RÉSINEUX	SCIAGE	Épinette					
		Sapin					
		Pin gris					
FEUILLU			8 pieds		16 pieds		
	PANNEAU	Tremble					
	PÂTE	Tremble					

LA SUPERFICIE RÉCOLTÉE EST-ELLE SUPÉRIEURE À 4 HA D'UN SEUL TENANT ? ☐ OUI ☐ NON

Pour toute coupe supérieure à 4 hectares d'un seul tenant, vous devez vous assurer de détenir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier et nous faire parvenir les documents au besoin. **En tout temps, vous devez être conforme à la réglementation municipale.**

ENGAGEMENT AUX PRINCIPES DE FORESTERIE DURABLE

Dans le but de satisfaire les exigences de nos clients et de favoriser l'atteinte de nos objectifs, il est important d'obtenir l'engagement environnemental de chaque producteur.

« Je confirme mon adhésion aux principes de foresterie durable et m'engage à employer les meilleures pratiques de gestion, notamment en ce qui a trait au maintien de la santé et de la productivité de la forêt ainsi qu'à la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des espèces menacées ou vulnérables, des sites d'intérêt particulier et des paysages lors de mes opérations. Pour assurer la mise en œuvre des principes de foresterie durable, je confirme avoir les qualifications nécessaires pour respecter les exigences des acheteurs ou encore, je m'engage à recourir aux services d'un exploitant forestier qualifié pour réaliser les travaux et à prendre connaissance des politiques d'approvisionnement en fibre en vigueur. »

Je confirme ☐ Signature : _____ Date : _____

RETOURNEZ PAR COURRIEL À : vallee.mc@spbsaglac.qc.ca OU PAR LA POSTE À
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY—LAC-ST-JEAN / 3635, RUE PANET, JONQUIÈRE, QUÉBEC G7X 8T7



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay—Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquièrre (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418 542-5666 / Sans frais : 1-800-463-9176
Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Réalisation :
Louise Duchesne
Conception graphique et impression :
Les Imprimeurs Associés
Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean
en 4 200 exemplaires

SECTION DÉTACHABLE

SECTION DÉTACHABLE

SECTION DÉTACHABLE

« ENTRE les branches »



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 29 • Numéro 3 [Automne 2026]

UNE ANNÉE REMPLIE DE DÉFIS

Chers producteurs et productrices,

Ceci est mon premier article depuis mon entrée en poste à titre de directeur général. Tout d'abord, laissez-moi vous dire que je suis animé de la même passion qu'à mes débuts et que j'ai bien l'intention de mettre tous les efforts nécessaires pour que votre organisation continue de défendre vos intérêts et vous soutienne dans vos travaux. Il me fait plaisir de pouvoir continuer à vous informer à travers cette publication et de vous entretenir sur différents sujets d'actualité forestière. Justement, ce ne sont pas les sujets qui manquent ces temps-ci. Nous vous parlons des difficultés du secteur depuis un bon moment et vous êtes en mesure de le constater également dans les médias. Toutefois, ce n'est pas la première période d'incertitude à laquelle notre domaine d'activité fait face et ce ne sera pas la dernière.

Le contexte économique demeure toujours incertain. En plus des tarifs auxquels est soumis le bois de sciage résineux vendu aux États-Unis, il y a le prix du carburant qui ne cesse de grimper en raison du conflit au Moyen-Orient. Cependant, il ne faut pas perdre espoir, car malgré cette situation défavorable, les principaux indices de marché ont repris de la vigueur au cours des derniers mois, du moins pour le bois de construction résineux. En effet, les facteurs structuraux que sont le besoin en logements et la progression de la démographie influencent positivement le nombre de mises en chantier, au Canada comme aux États-Unis. En attendant que notre industrie de 2^e transformation se développe davantage, c'est une bonne nouvelle. Notre région réussit à tirer son épingle du jeu et démontre sa résilience face aux difficultés, mais cela ne doit pas durer éternellement.

Le projet de loi 11, qui contenait des mesures d'allègement touchant 15 ministères, dont celui des Ressources naturelles et des Forêts, a finalement été adopté en juin dernier. Son entrée en vigueur permettra certes d'atténuer les difficultés vécues par l'industrie forestière, mais elle pourrait aussi rendre la forêt privée moins compétitive comme source d'approvisionnement. Il faudra donc demeurer vigilants pour conserver la place qui lui revient sur les marchés. En espérant également que ces nouvelles dispositions ne seront pas perçues négativement par nos voisins américains, qui accusent déjà le bois provenant de la forêt publique d'être subventionné par l'État, leur causant selon eux une concurrence déloyale.

Je souhaite terminer sur une note positive en vous disant que nous formons une belle équipe dynamique et dévouée à la cause. Peu importe les obstacles, nous les traverserons ensemble et nous en ressortirons plus forts.

Martin Lavoie, ing.f.
Directeur général

INVITATION

2026
JOURNÉE FORESTIÈRE
« La forêt privée, un pilier
de notre territoire »

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026
À COMPTER DE 9 H00



ENTRÉE GRATUITE

PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION
Service de restauration sur place

Au programme cette année

- Exposition d'équipements forestiers
- Démonstrations diverses

ENDROIT :
CENTRE DE
VILLÉGIATURE LAC-À-JIM

150 Chemin des Bussières
Saint-Thomas-Didyme

POUR INFORMATION : 418 542-5666



Organisé par :



En collaboration avec :
LAC-À-JIM
CENTRE DE VILLÉGIATURE

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ

Automne 2026 - Hiver 2027

Les producteurs peuvent continuer à produire du bois malgré le contexte morose et les obstacles qui touchent l'ensemble de la filière forestière. Les livraisons de bois aux différentes usines se poursuivent normalement ; les usines sont en opération et il n'y a aucun arrêt prévu à court terme. Il faut tout de même suivre la situation de près et ajuster la production au besoin si la demande diminue. Pour ce faire, les producteurs doivent soumettre leurs demandes de quotas avant de produire leur bois afin de s'assurer que les marchés sont disponibles et de connaître les normes de façonnage en vigueur, qui peuvent changer fréquemment. Les producteurs doivent utiliser le formulaire de demande de contingent sur le site internet du Syndicat ou remplir le formulaire joint à ce journal.

Les marchés pour le résineux :

Les usines de Domtar, Scierie Girard, Lignarex et Arbec reçoivent du bois selon les ententes négociées. De plus, les livraisons sont, à ce jour, inférieures aux volumes prévus dans les contrats, alors il y a de la place pour mettre du bois en marché.

Au cours des dernières semaines, plusieurs producteurs du secteur de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix jusqu'au Lac Bouchette étaient affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce secteur avait été épargné, mais le retour en force de la TBE pourrait obliger les producteurs concernés à récupérer leur bois avant d'avoir des pertes substantielles. Les marchés permettent d'écouler ce bois.

Le marché des feuillus :

Il est possible pour les producteurs de produire du tremble pour West Fraser de Chambord. Un nouveau contrat de quatre ans a été convenu l'hiver dernier. Ce contrat comprend un volume de 120 000 TMV en 8 pieds ou en 16 pieds. Les livraisons se font normalement et aucun arrêt n'est prévu.

Au cours de l'hiver dernier, le marché du sciage feuillu s'est fortement dégradé. La Scierie Petit-Saguenay a fait faillite. De plus, l'usine de Bois Franc BioSerra de Ste-Monique a dû suspendre sa production en raison des conditions difficiles du marché.

TRANSPORT DE BOIS AU SAGUENAY : LA FIN DES 10 ROUES ET L'ÈRE DE LA SEMI-REMORQUE

C'est une petite révolution logistique qui s'opère dans les forêts du Saguenay. Alors que les camions 10 roues avec remorques arrivent en fin de vie, la région emboîte le pas d'une transformation déjà vécue chez son voisin : il y a 25 ans, le Lac-Saint-Jean effectuait ce même virage stratégique vers les camions semi-remorques.

Ce changement de type de camion permettra une plus grande rapidité de service pour desservir les producteurs, grâce à une meilleure disponibilité des camions et une rentabilité accrue du transport. Toutefois, pour réussir ce virage, une condition demeure essentielle : adapter les chemins d'accès forestiers. Plusieurs producteurs ont été proactifs au cours des derniers mois et pour ceux qui doivent le faire, les responsables du transport peuvent conseiller les producteurs à faire les modifications qui s'imposent et qui souvent, sont assez mineures.

Il est aussi possible de bénéficier du programme de remboursement de taxes foncières pour des travaux de voirie forestière, que ce soit pour la construction, l'amélioration de chemin ou l'installation de ponceaux. Informez-vous.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

NORMES DE PRÉPARATION ET DE FAÇONNAGE

Domtar

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche
ni courbe, coupe perpendiculaire
à l'axe de la bille

ESSENCES :

Épinette
Sapin
Pin gris

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine,
tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

St-Félicien : 5,50 m, 2,74 m
et longueur d'arbre

Mistassini : 5,04 m

Girardville : 5,04 m

La Doré : 5,04 m

TRONC :

Aucune bille de blocage
(baïonnette, chancre, fourche,
tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans
les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

6 cm

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou
détérioré par les insectes
et champignons
Aucun corps étranger
(sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champs avec
nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification
de l'épinette noire pure
lors de la livraison

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.



West Fraser

ESSENCES :

Tremble

LONGUEUR FIXE :

2,54 m (8 pi 4 po) (100 po)

TOLÉRANCE :

± 5 cm sur la longueur des billes
(± 2 po)

DIAMÈTRE FIN BOUT :

9,1 cm (3,5 po) sous écorce

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort ni chicot
Aucune fourche
Nœuds au ras du tronc
Aucune charnière d'abattage,
étoile, fendu, racine
Bille raisonnablement droite

ARBEC

LE BOIS, UNE PASSION USINE L'ASCENSION

PRODUCTEUR MANUEL: 10-8 pi

LONGUEUR FIXE :

3,17 m (10 pi 5 po)
2,54 m (8 pi 4 po) (Houppier ou
correction de défaut)

DIAMÈTRE FIN BOUT :

9,1 cm (3,5 po) sous écorce

EMPILEMENT :

1 seul par essence

Pour les producteurs mécanisés
ou faisant appel aux services
d'un entrepreneur, nous
pouvons aussi produire du
16 pieds. Contactez-nous
avant de commencer à produire
pour avoir les normes exactes.

PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES PROPRIÉTAIRES ET PRODUCTEURS FORESTIERS

La Turquoise

Une forêt représente souvent l'investissement de plusieurs générations, l'œuvre d'une vie, et parfois plus. Elle reste toute-fois exposée à des risques qui s'amplifient avec les années : feux, vents violents, verglas et autres événements climatiques imprévisibles. Un seul événement peut détruire en quelques heures ce qui a été patiemment cultivé pendant des décennies. Et le défi, c'est que les polices d'assurance habitation ou ferme standard ne couvrent généralement pas adéquatement les boisés, particulièrement lorsqu'ils sont à vocation commerciale. Beaucoup de propriétaires forestiers découvrent cette lacune au pire moment, après un sinistre.

Les membres des syndicats affiliés à la FPFQ bénéficient désormais d'un programme développé en partenariat avec les Propriétaires forestiers du Canada. Au Québec, la compagnie d'assurance La Turquoise est le courtier exclusif du programme. Élaborée par et pour des forestiers et des propriétaires forestiers qui comprennent les réalités du milieu, cette solution pratique offre une gamme complète de produits conçus spécifiquement pour protéger tant vos biens personnels que professionnels. Le partenariat garantit aux membres l'accès à des conseillers compétents, à des options de couverture concurrentielles et à un service personnalisé, le tout soutenu par un cabinet en assurance reconnu.

Pour obtenir plus d'information sur le programme d'assurance destiné aux propriétaires forestiers, communiquez avec l'équipe spécialisée de La Turquoise. David Bernard et Karine Trudel, courtiers en assurance de dommages des entreprises. Ceux-ci pourront répondre à vos questions et vous accompagner dans l'évaluation de vos besoins.

Téléphone : 833 620-6454 (sans frais)

Courriel : proprietairesforestiers@laturquoise.ca



JOURNÉE FORESTIÈRE DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous invite à sa traditionnelle journée forestière annuelle, sous le thème « **La forêt privée, un pilier de notre territoire** ». L'événement se tiendra le **samedi 12 septembre dès 9 h**, au **Centre de villégiature Lac-à-Jim**, situé au **150, chemin des Bussières, Saint-Thomas-Didyme**.

Votre présence est essentielle, car votre participation contribue grandement au succès de cet événement.

AU PROGRAMME

- Ateliers et activités thématiques
- Kiosques d'information et exposants répartis sur le site
- Démonstrations diverses

ENTRÉE GRATUITE – Venez en grand nombre !
C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Au plaisir de vous y accueillir !

PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉS

Le programme permettant la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mis en place il y a un peu plus d'un an, suscite l'engouement auprès des producteurs.

Ce programme permettant d'ajouter une dimension supplémentaire à votre plan d'aménagement forestier a déjà permis, pour la saison 2025-2026, de produire 194 nouveaux plans ou bonification de plans existants dans la région.

Ainsi, ce sont 165 producteurs distincts qui ont déjà profité de cette aide sur un total de 381 lots individuels pour une superficie forestière totale de 8 589 ha sur lesquels les propriétaires possèdent désormais un portrait plus complet des richesses écologiques et des zones sensibles de leur forêt.

Le programme est actif jusqu'au 31 mars 2028 ou jusqu'à épuisement des budgets. N'hésitez pas à en faire la demande à votre conseiller forestier accrédité.

François Villeneuve, ing.f.
Coordonnateur environnemental